



Date de convocation : 17/09/2020
Date d'affichage : 17/09/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loic LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Annie DAROT, Philippe MARTINEAU, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Estelle GUIBERT, Thaïs FOUCRIT, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : Eric HERVE par Jean Paul LEROY

Absents excusés : Erwan MARIE, Céline TAILLARD, Bernard KODRIC.

Secrétaire : Serge CHEVALIER

Réf : MB

1. Point sur la rentrée 2020/2021 ;
2. Point sur la redynamisation du centre-bourg (chantier médiathèque, revitalisation commerciale, éco quartier, bourg de Trigavou) ;
3. Point sur le lotissement communal de la ville Even ;
4. Recensement de la population 2021 ;
5. DSIL 2020 part exceptionnelle : rénovation thermique de 3 ERP communaux ;
6. Plan de Relance Départemental : acquisition d'un tracteur avec module balayeuse ;
7. Rue de Gervilly : SDE et lancement de la consultation ;
8. Sécurité routière ;
9. Acquisition du chemin reliant le Chêne Vert à la Bigotière : délibération complémentaire ;
10. Trébéfour : acquisition de la parcelle n°A2241 LIBERATI ;
11. Point sur les Travaux ;
12. Dinan Agglomération :
 - Point d'information ;
 - Désignation des membres de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées) ;
 - Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Economies d'Energie ;
13. Questions diverses :
 - Demande de subvention exceptionnelle Société de chasse ;
 - Demande de subvention exceptionnelle Solidarité Liban ;
 - Demande de subvention complémentaire FNACA.

Préambule

Séance publique restreinte

En préambule, M. le Maire revient sur le déroulement de l'été. Un été particulier où chacun a dû apprendre à vivre en respectant les gestes barrières. M. le Maire ajoute que ces efforts nous permettent probablement de rester en dehors des départements les plus touchés par la propagation du virus mais que nous ne devons pas baisser la garde. Dans ce contexte, M. le Maire a décidé de maintenir les principales manifestations de rentrée sur la commune dans un souci de développement économique et social, tel que le vide grenier du handball, le forum des associations ou les courses cyclistes aux Landes de Reine, mais en interdisant les buvettes et la restauration.

La hausse de la fréquentation touristique qui a concerné l'ensemble du territoire breton a semble-t-il profité aux commerçants de la commune. Pour M. le Maire l'avènement du tourisme vert profitera de plus en plus à Pleslin Trigavou dont les voies de cyclotourisme et les chemins de randonnée sont autant d'atouts qui lui permettront d'avoir toute sa place dans le futur parc naturel régional qui devrait voir le jour en 2023.

M. le Maire revient sur l'élection de la nouvelle gouvernance de Dinan Agglomération qui a eu lieu le 16 juillet et qui lui a permis d'être élu Vice-Président en charge de la Stratégie Economique, de la Relance et du Numérique.

M. le Maire informe ensuite le Conseil Municipal de l'achat du nouveau camion de la cuisine centrale destiné à la livraison des repas ainsi que de l'obtention d'une subvention de 2000 € du conseil départemental en faveur d'un projet culturel qui a été attribué à l'art est dans le bois pour sa saison d'été. M. le Maire informe également les conseillers du remplacement en cours de l'animateur sportif.

La date de l'inauguration du Groupe Scolaire Georges Hervé, a été validée avec M. le Préfet des Côtes d'Armor, au 17 octobre 2020. Le déroulement de cet évènement sera adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans les prochaines semaines.

Le tirage au sort pour les jurés d'assise aura lieu mardi 29 septembre à 11h00 et les grands électeurs sont conviés à voter dimanche prochain à Saint Brieuc de 13h00 à 14h30 pour élire les prochains sénateurs.

M. le Maire termine son introduction par un hommage à M. Bernard LAMÉ, décédé cette semaine, qui s'est illustré dans la commune et au niveau régional en créant notamment le skol Gouren de Pleslin Trigavou, club qui a vu naître plusieurs champions de cette pratique sportive. Après avoir assumé les missions d'entraîneur et Président du club, M. LAMÉ a été élu à la fédération de Bretagne de Gouren. Par d'autres actions associatives, M. LAMÉ a tenu un rôle phare dans la dynamique communale de ces dernières années.

1- Point sur la rentrée 2020/2021

M. PRESSE annonce que 382 enfants ont effectué leur rentrée le mardi 2 septembre dans les 3 écoles de la commune. Par rapport à 2019, on constate une baisse de 17 élèves, baisse due en grande partie au départ en 6ème de 31 élèves de l'école Georges Hervé.

La répartition par école est la suivante :

- groupe scolaire Georges Hervé : 180 élèves (-15) répartis dans 7 classes.
- groupe scolaire Charles Josselin : 92 élèves (+4) répartis dans 4 classes.
- école Saint Joseph : 110 élèves (-6) répartis dans 5 classes.

A noter l'effectif en hausse à l'école Charles Josselin.

Les Tout Petits (TPS) qui effectueront leur rentrée en janvier 2021 dans les 3 écoles ne sont pas comptés dans les effectifs.

Cette rentrée s'est faite dans le respect d'un protocole sanitaire, légèrement assoupli par rapport à juin dernier (la distanciation physique d'un mètre n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible, pas de distanciation obligatoire dans les espaces extérieurs, la limitation du brassage des élèves n'est plus obligatoire).

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes travaillant à l'école (enseignants, personnel communal).

Si un enfant est testé positif au COVID-19, les autres élèves de sa classe pourront continuer à aller en cours et ne seront pas considérés comme cas contacts. Il en sera de même pour l'enseignant qui ne sera plus isolé.

M. PRESSE informe ensuite les conseillers des différents mouvements de personnel constatés pour la rentrée 2020/2021 :

- Mme Virginie ROBERT a été nommée ATSEM à l'école Georges Hervé. Elle remplace Mme Patricia GOUDIABY, partie à la retraite.
- Mme Adeline GALLAND est devenue responsable au restaurant scolaire de Georges Hervé.
- Mme Sylvie LE GOUIC a été recrutée en tant que responsable de la garderie et pour la surveillance de cour le midi à l'école Georges Hervé.
- Mme Sandrine BIBOLET a été confortée dans son poste de responsable de la cantine à l'école Saint Joseph. Elle remplace Mme Nadine DESERT qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- Mme Gaëlla LERIN encadre la garderie à l'école Charles Josselin et assure la surveillance de cour le midi à l'école Saint Joseph.
- Mme Sandrine MARTIN fait partie de l'équipe d'encadrement à la garderie de l'école Georges Hervé le soir et le midi au restaurant scolaire. Elle est aussi responsable du gîte. Elle remplace Mme Anna MADAU, partie à la retraite.
- Mme Eloïse COLIN est employée à la cantine de l'école Charles Josselin en remplacement de Mme Marie GAUTIER. Elle fait aussi partie de l'équipe d'encadrement de la garderie.

Mme Bénédicte RENAULT rejoint la séance du Conseil Municipal.

2- Point sur la redynamisation du centre-bourg (médiathèque, revitalisation commerciale, éco quartier, bourg de Trigavou)

Médiathèque

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la subvention pour travaux que la DRAC va attribuer à la commune pourra s'élever à 705 412 €, soit une enveloppe globale de financement de 964 092 €. Le taux de subvention s'élève donc à 62.36 % pour la partie travaux.

Reste à monter le dossier de demande de financement pour le mobilier de la médiathèque. Pour rappel, l'enveloppe prévisionnelle est de 108 000 € HT. M. le Maire invite les commissions culture et projet participatif à ouvrir la réflexion sur l'identité de la future médiathèque, à savoir son mobilier, son nom et l'orientation du 1% artistique.

Revitalisation phase 2

La consultation des bureaux d'étude pour le plan de développement du cœur de bourg de Pleslin, le développement connexe du bourg de Trigavou et l'étude sur le projet d'écoquartier va être lancée la semaine prochaine afin de permettre au prochain conseil municipal d'attribuer le marché. Cette étude va comporter 3 tranches :

- la rédaction d'un plan de développement de l'hypercentre de Pleslin destiné à favoriser la dynamique économique (commerces et services) et sociale (équipements, cadre de vie, mobilité douce,...) déjà engagée. Cette étude viendra préciser l'étude urbaine réalisée en 2015 à l'aune des premières opérations engagées pour la revitalisation du bourg et va particulièrement s'axer sur les espaces pouvant être dévolus à l'aménagement commercial.
- la production d'une étude comprenant les missions « études préliminaires » et « avant-projet » sur le secteur du futur écoquartier comprenant les parcelles des anciens chais, les terrains du Pigeon Blanc et la maison Jouve. Cette étude permettra d'aboutir soit au règlement du lotissement en cas de portage communal soit au cahier des charges du projet dans le cas où le portage de l'opération serait confié à un aménageur.
- la présentation d'un plan de développement du bourg de Trigavou permettant le développement d'une complémentarité, de moyens de liaison, d'actions ou de symboles permettant de favoriser l'appartenance à une même entité communale.

Etude Flash

Cette troisième tranche va prendre appui sur le travail réalisé par l'atelier des territoires dans le cadre de l'étude flash qui sera réalisée dans les prochains mois. Pour rappel, la candidature de Pleslin Trigavou a été retenue pour bénéficier d'une étude entièrement financée par l'Etat. Pendant 1 journée et demie des urbanistes missionnés par l'Etat vont engager un travail de réflexion en lien avec les habitants et les partenaires de la commune pour donner une impulsion au développement du bourg de Trigavou et définir des axes de travail pour favoriser sa dynamique.

Le bureau d'étude missionné par la commune sera chargé de se saisir des résultats de cette étude flash pour la transformer en fiches opérationnelles dont le Conseil Municipal pourra se saisir à son tour afin de programmer le futur du bourg de Trigavou.

Programme de financement

M. le Maire attire également l'attention du Conseil Municipal sur le plan de relance gouvernemental qui pourrait permettre à la commune de proposer sa candidature pour le financement de projets forts relatifs à l'évolution de ses bourgs tels qu'ils pourraient ressortir des études à venir. Les modalités de ce plan de relance ne sont pas encore connues mais la commune devra peut-être réagir très rapidement pour espérer bénéficier de cette opportunité offerte par l'Etat.

Dans la même veine, M le Maire sensibilise les conseillers municipaux au programme national dénommé « Petites villes de demain » qui s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir.

3- Point sur le lotissement communal de la ville Even

M. le Maire dresse un état des lieux de l'avancement du travail sur le futur lotissement communal de la ville Even à l'aide de la projection du plan d'implantation des 21 lots libres et 6 logements sociaux que comptera le projet.

Le plan d'implantation définitif en cours de finalisation par l'Atelier du Marais, maître d'œuvre de la commune sera projeté lors d'un prochain conseil municipal avec le plan de financement de l'opération afin de permettre le lancement de la consultation des entreprises. Les travaux de viabilisation seront réalisés en 2021 avec un début de construction programmé en 2022.

M. le Maire rappelle que le projet inclut l'aménagement de la voie communale de la Hérissais ainsi que l'aménagement d'une voie douce le long du terrain PICOUAYS permettant de reconnecter le centre bourg à pieds.

4- Recensement de la population 2021

Le dernier recensement des habitants de la commune a été réalisé en 2016. Sur la base de ce recensement réactualisé annuellement, la population municipale de Pleslin Trigavou est aujourd'hui donnée à 3 627 habitants.

1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
3 471 habitants	3 524 habitants	3 578 habitants	3 627 habitants

La prochaine collecte débutera le 21 janvier 2021 et se terminera le 19 février 2021.

M. le Maire a désigné M. LEROY comme élu référent chargé du suivi des opérations de recensement et a nommé par arrêté Mme Sandrine MARTIN coordonnatrice du recensement en charge des relations avec l'INSEE ainsi que de la formation et de l'animation de l'équipe des recenseurs. La mairie percevra une dotation forfaitaire de 6 724 € de la part de l'Etat destinée à couvrir les frais de rémunération des agents mobilisés pour cette mission.

Le nombre de districts et d'agents recenseurs ainsi que leur rémunération seront fixés lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de verser à la coordonnatrice communale une rémunération brute mensuelle de 412 € pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021.

5- DSIL 2020 part exceptionnelle : rénovation thermique de 3 ERP communaux

Le 26 octobre 2011, la commune de Pleslin Trigavou s'est engagée à poursuivre et amplifier sa politique énergétique durable en l'inscrivant dans un cadre officiel par la signature de la Convention des Maires (ou projet ENESCOM).

Le travail engagé par la commune avec l'appui technique de la SCIC ENR a permis l'élaboration d'un Plan d'Actions pour l'Energie Durable qui a servi de feuille de route pour définir les actions municipales. Ainsi, depuis cet engagement, la commune de Pleslin Trigavou a notamment engagé un travail en profondeur sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements communaux avec :

- la réalisation d'un audit énergétique du groupe scolaire Georges Hervé qui a découlé sur la construction d'un restaurant scolaire BBC, la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois, la mise en place de têtes thermostatiques programmables sur les radiateurs et sur la rénovation complète et globale de l'ensemble des bâtiments composant le Groupe Scolaire ;
- la rénovation totale de la salle omnisports (isolation/chauffage/ventilation)
- la rénovation totale des salles Lesaichot (remplacement des ouvertures, isolation thermique, remplacement des radiateurs électriques)
- La rénovation/restructuration de l'ancien presbytère en médiathèque (programme en cours)

- la limitation du temps de fonctionnement de l'éclairage public et le remplacement de 600 lampes de type ballons fluorescents par des lampes moins énergivores (économies et limitation de la pollution lumineuse).
- L'acquisition d'un véhicule électrique pour les portages de repas.
- L'adhésion au Conseil en énergie partagée de Dinan Agglomération : L'état des lieux du patrimoine permet de mieux connaître les consommations et d'identifier les bâtiments les plus énergivores et d'identifier les gisements d'économie.

Considérant l'opportunité offerte par la part exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) destinée à la relance du tissu économique local, la commune de Pleslin Trigavou propose d'engager la rénovation énergétique de 3 nouveaux ERP :

- Gite de la gare : étude thermique avec le Conseil en énergie partagée, isolation du plafond en matériaux biosourcés, remplacement de l'ensemble des surfaces vitrées par des fenêtres et portes vitrées en double vitrage à haute performance énergétique, remplacement des radiateurs de type « grille-pain » par des radiateurs programmables à haute performance énergétique ;
- Maison des instituteurs de Pleslin : étude thermique avec le Conseil en énergie partagée, création de faux plafonds, isolation du plafond et des murs en matériaux biosourcés, mise en place d'une ventilation, reprise des murs intérieurs, remplacement de l'ensemble des surfaces vitrées par des fenêtres et impostes en double vitrage à haute performance énergétique ;
- Maison des instituteurs de Trigavou et sas : étude thermique avec le Conseil en énergie partagée, création de faux plafonds, isolation du plafond et des murs en matériaux biosourcés, mise en place d'une ventilation, reprise des murs intérieurs, remplacement de l'ensemble des surfaces vitrées par des fenêtres et impostes en double vitrage à haute performance énergétique, réfection du sas vers la bibliothèque annexe.

Calendrier : Les travaux commenceront avec le gite de la gare entre novembre et décembre 2020 pour être impactés sur le budget 2020. La suite de l'opération sera réalisée sur l'année budgétaire 2021.

Plan de financement

Dépenses d'investissement	
Travaux Trigavou	
Isolation/ventilation	24 845.83 € HT
fenêtres	11 355.50 € HT
Sous-total	36 201.33 € HT
Travaux Pleslin	
Isolation/ventilation	24 595.83 € HT
fenêtres	7 431.55 € HT
Sous-total	32 027.38 € HT
Travaux gite de la gare	
Isolation/radiateurs	8 250 € HT
fenêtres	24 929.15 € HT
Sous-total	33 179.15 € HT

TOTAL	101 407.86 € HT
Recettes d'investissement	
DSIL GPI 80 %	81 126.29 €
Autofinancement	20 281.57 €
TOTAL	101 407.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DEMANDE** un financement de 81 126.29 € à l'Etat dans le cadre de la part exceptionnelle de la DSIL 2020.

6- Plan de Relance Départemental : acquisition d'un tracteur avec module balayeuse

Considérant l'impact du Covid-19 sur la vie locale, le Conseil Départemental a décidé de la mise en œuvre d'un plan de relance doté de 10 millions d'euros à destination des communes costarmoricaines. La mise en œuvre du dispositif prend la forme de deux appels à projets, le premier lancé dès juillet 2020 avec une date limite de dépôt des dossiers fixés au 21 août et le second lancé à l'automne 2020.

L'aide accordée par le Département constitue une subvention d'investissement pour des projets d'un coût inférieur à 200 000 € HT pour un plafond d'aide fixé à 50 000 € par opération.

La commune de Pleslin Trigavou a déposé un dossier de demande de financement pour l'acquisition d'un tracteur multifonctions avec module balayeuse pour entretenir ses 3 terrains de football (décompactage, défeutrage, roulage), ses chemins de randonnées (fauchage, débroussaillage) et ses voiries (balayage, aspiration des feuilles, retrait des substrats pour réduire la pousse d'herbe, nettoyage des grille d'eau pluviales...).

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Tracteur et module balayeuse	49 900 €	Conseil Départemental	39 920 €	80 %
		Autofinancement	9 980 €	20 %
Total	49 900 €	Total	49 900 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DEMANDE** un financement au Conseil Départemental de 39 920 € au titre du plan de relance.

Mme BICHON prend la parole pour dire son regret que la demande de financement ne concerne pas un projet impliquant l'emploi de la main d'œuvre d'une entreprise locale. Il est rappelé que l'appel à projet du Département a été envoyé aux collectivités à la mi-juillet avec une demande de réponse impérative pour le 21 août et que malgré ce délai très contraint en période de congés estivaux, un dossier complet a pu être envoyé au Département pour permettre à la commune de Pleslin Trigavou de bénéficier de cet éventuel financement.

7- Rue de Gervilly : SDE et lancement de la consultation

Suite à l'inscription du projet d'aménagement de la rue de Gervilly dans le budget 2020, la commune a entrepris la réalisation d'une étude de faisabilité avec l'ADAC. Les travaux sur les réseaux sont programmés pour 2021 suivis par les travaux d'aménagement de la voie.

Les études actuellement en cours permettront le recrutement d'un bureau d'étude qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le périmètre des travaux est d'environ 4 300 m² d'espaces publics à aménager dont 400 ml de corps de rue.

L'opération aura pour but de ;

- Sécuriser et favoriser les cheminements doux sur cette voie
- Assurer l'accessibilité PMR des espaces publics
- Ralentir la vitesse des véhicules sur cet axe
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Embellir l'espace public et plus particulièrement cet axe structurant d'arrivée dans le centre de Trigavou
- Créer du lien vers le centre bourg.
- Offrir du stationnement pour les riverains.

Le chiffrage sommaire par le SDE du projet d'effacement de réseaux à réaliser rue de Gervilly est de :

- 145 000 € TTC pour l'effacement des réseaux basse tension avec un reste à charge pour la commune de 48 333.33 € ;

- 51 840 € TTC pour l'aménagement de l'éclairage public avec un reste à charge pour la commune de 30 240 € ;

- 32 300 € TTC pour le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques totalement pris en charge par la commune.

Soit une opération globale estimée à 229 140 € TTC pour une estimation de la participation communale fixée à 110 873 € TTC, soit 92 394.44 € HT.

Avant d'engager des études en détails, le SDE demande à la commune de lui communiquer son accord ferme pour l'engagement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE**

- le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue de Guervilly » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 145 000 € TTC.

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 48 333,33 €.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Guervilly » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 51 840 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 30 240 €.

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 32 300 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 32 300 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

8- Sécurité routière

M. le Maire sensibilise les conseillers municipaux sur la sécurité routière qui concerne chaque Pleslinais Trigavois qui parcourt les routes communales au quotidien et rappelle que ce sujet ne serait pas si épineux si chacun respectait le code de la route.

Depuis le déconfinement, le constat que de nombreux automobilistes ou motards ne respectaient plus les limitations de vitesse a incité M. le Maire à prendre contact avec le Major FONTAINE et l'Adjudant-Chef ALLENET pour programmer une série de contrôles radars sur les principaux axes de la commune.

A la suite des nombreux investissements déjà réalisés sur les précédents mandats, M. le Maire marque son intention de poursuivre les investissements en matière de sécurité routière et s'engage à présenter un plan d'investissement pour la sécurité routière à la suite du Plan Pluriannuel d'investissements qui sera élaboré pour la fin de l'année.

Ce plan prendra évidemment en compte les dossiers sur lequel la municipalité a déjà engagé le travail, à savoir :

- l'aménagement arrêt de car à la Pierre Blanche
- la rue de Gervilly et d'autres rues suivront durant le mandat
- de nouvelles voies douces
- la pose de coussins berlinois dans certains villages comme La Grignardais

Mme PICOUAYS et M. MARTINEAU pointent respectivement le problème de stationnement des deux côtés de la rue Julien Lesaichot et la dangerosité du passage du Frémur entre la Motte Olivet et la Pilotais. Ce passage du Frémur qui a déjà connu un tragique accident fait l'objet d'un aménagement

mais les voitures continuent de rouler trop vite. M. LEMOINE pointe la difficulté d'installer des équipements de sécurité dans ce virage sans en aggraver la dangerosité.

M. le Maire informe également les conseillers de l'intention de la municipalité de profiter des travaux de la route de Gervilly pour travailler avec les services de l'état et du département sur les meilleures solutions à trouver pour éviter que les poids lourds en transit ne traversent la commune.

Enfin, M. le Maire annonce l'aménagement rapide d'une zone bleue de stationnement dans le bourg de Trigavou.

9- Acquisition du chemin reliant le Chêne Vert à la Bigotière : délibération complémentaire

Par délibérations en date du 14 mars 2017 et du 19 septembre 2019, la commune avait décidé d'acquérir les parcelles nécessaires à la régularisation de la voie qui relie le chêne Vert à la Bigotière.

Actuellement l'acquisition est suspendue pour des raisons de frais d'attestation de propriété suite au décès de M. Claude SAMPEUR.

Pour que la vente puisse aboutir, M. le Maire propose au Conseil Municipal, de prendre en charge ces frais d'un montant de 593.50 € (à parfaire ou diminuer).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de prendre en charge les frais d'attestation de propriété d'un montant de 593.50 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

10- Trébéfour : acquisition de la parcelle n°A2241 LIBERATI

Depuis de nombreuses années, la parcelle cadastrée A 2241 fait partie du domaine communal, cependant au niveau du cadastre elle appartient toujours à M. LIBERATI Patrice.

Afin de régulariser la situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée A 2241 d'une surface de 31 m² située en zone UB du PLUi appartenant à M. LIBERATI Patrice au prix d'1€ le m², soit un montant d'acquisition de 31 €,
- **DESIGNE** Maître LOUAIL Sylvain, notaire à Pleslin Trigavou, pour effectuer les opérations d'acquisition,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés seront supportés par la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

11- Point sur les Travaux

M. LEMOINE présente un point sur l'avancement des différents chantiers.

Rénovation du Groupe Scolaire Georges Hervé : la pose des dernières clôtures est en cours de finalisation par l'entreprise Fabien MARCHAND. Les familles se sont bien appropriées le parking de la rue François Mitterrand pour l'accès à l'école, permettant ainsi de désengorger la rue de l'école et la mairie a missionné un agent pour sécuriser le passage piéton au moment de la rentrée et de la sortie des classes.

Mediathèque : le planning est tenu et les travaux devraient se poursuivre jusqu'en juin 2021. Le vide sanitaire est terminé et les premiers travaux ont permis de constater que le presbytère était sain.

Fauchage/débroussaillage : Après un premier fauchage de sécurité, le débroussaillage a été suspendu dans un souci de préservation de la biodiversité. Le fauchage va être repris en ce début d'automne.

Eclairage public : L'éclairage a été rallumé ces derniers jours, le matin dès 6H45 pour les déplacements des lycéens vers le transport scolaire et le soir jusqu'à 21H15 dans les hameaux pour limiter la pollution lumineuse. L'éclairage nocturne des bourgs est éteint à 22 H à l'exception de 3 lampes pour des raisons de sécurité.

Panneaux d'affichage : le panneau de Trigavou a été mis en service à la Rougerais.

Parc de logement social : M. CHEVALIER informe les conseillers des travaux de rénovation engagés par Côtes d'Armor Habitat sur les logements HLM de l'Adria. Ces travaux estimés à 650 000 €, soit 40 000 € par logement, s'étaleront sur une durée 8 mois et permettront aux habitants, nonobstant l'amélioration de leur cadre de vie, une économie de 30 % sur leurs factures énergétiques.

M. CHEVALIER précise qu'une demande de réhabilitation de la résidence des Vignes a également été déposée auprès de l'office HLM.

12- Dinan Agglomération :

➤ Point d'information

M. le Maire revient sur le nouveau mode de gouvernance de Dinan Agglomération à la tête de laquelle M. LECUYER a été reconduit comme président. Dorénavant, 5 commissions, composées de 30 conseillers communautaires chacune, vont travailler de manière transversale sur les projets structurants de l'intercommunalité :

- Commission ressources
- Commission aménagement du territoire (Pleslin Trigavou représenté par Flore HUGUERRE)
- Commission cohésion sociale et citoyenneté (Pleslin Trigavou représenté par Régis CHAMPAGNE)
- Commission finances, administration et prospective
- Commission développement du territoire (Pleslin Trigavou représenté par M. ORVEILLON en présidence conjointe)

Les conseillers municipaux seront invités à s'inscrire pour participer aux commissions territoriales organisées par secteur.

M. le Maire pointe deux sujets capitaux de la nouvelle mandature qui sont le traitement des déchets, dossier pour lequel la commission devra repenser le mode de financement, et la mobilité qui devra permettre de définir les moyens et méthodes permettant d'étendre le périmètre du réseau de transport gratuit.

En conclusion de ce point d'information, M. le Maire précise que l'inauguration de l'anneau cycliste des Landes de Reine est prévue le 31 octobre.

M. Jean Paul LEROY prend la parole pour féliciter, au nom de tous les conseillers, M. le Maire d'avoir accepté la 4^{ème} Vice-Présidence et affirme l'importance pour Pleslin Trigavou d'avoir cette dimension intercommunale.

➤ **Désignation des membres de la CLECT (Commission d'évaluation des charges transférées)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Par délibération n°2020-061 en date du 27 juillet 2020, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a décidé de la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres.

Un siège titulaire et un siège suppléant ont été attribués à chaque commune membre de l'agglomération et la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leur représentant au sein de la CLECT a été fixée au 29 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DESIGNE** M. Régis CHAMPAGNE comme membre titulaire et M. ORVEILLON comme membre suppléant.

➤ **Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'Economies d'Énergie**

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique.

Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels) et obtiennent en contrepartie des CEE, exprimés en kWh cumac (kilowattheures cumulés actualisés) d'énergie finale qui constituent des biens meubles négociables. S'ils ne répondent pas à leur obligation, les « obligés » sont soumis par les pouvoirs publics à une pénalité, aujourd'hui dissuasive.

Le dispositif désigne par ailleurs d'autres acteurs, visés à l'article L221-7 du Code de l'énergie, qualifiés d'éligibles, tels que les collectivités locales et leurs regroupements ou les bailleurs sociaux, et qui peuvent également obtenir des CEE en contrepartie de la réalisation d'actions, ou d'incitation à la réalisation d'actions engendrant des économies d'énergie.

L'article L 221-7 du Code de l'énergie permet à ces personnes de se regrouper pour atteindre le volume minimal d'économies d'énergie susceptible de faire l'objet d'une demande de certificats d'économies d'énergie. Dans le cadre de ce regroupement les personnes concernées désignent l'une d'entre elles qui obtient, pour son compte, les CEE correspondant à l'ensemble des actions de maîtrise de demande de l'énergie qu'elles ont, chacune, réalisées ou incitées à réaliser. Grâce à ce dispositif de regroupement, des personnes morales parmi celles susvisées qui, en pratique, peuvent avoir des difficultés à atteindre seules le seuil d'éligibilité des Certificats d'Economies d'Énergie, sont en mesure de valoriser leurs actions de maîtrise de la demande en énergie.

La Région Bretagne qui s'est vue reconnaître la qualité de chef de file pour l'exercice des compétences relatives à l'énergie et au climat par la loi de Maptam du 27 janvier 2014, et dont le rôle dans la mise en œuvre de la transition énergétique a été affirmé par la loi TECV du 17 août 2015, souhaite promouvoir la valorisation et le développement des économies d'énergie en intervenant dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie.

Conformément à l'article L 221-7 du Code de l'énergie, et afin d'atteindre le seuil minimal de dépôt prévu par l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats

d'Economies d'Énergie, la Région Bretagne a la possibilité d'être désignée par les « Demandeurs » en tant que « Regroupeur ».

Dans ce cadre, une expérimentation de collecte groupée des dossiers de travaux d'économie d'énergie réalisés par les Communes du Pays de Rennes et par les participants de l'opération « Vir'volt-maison » dans le Pays de Saint-Brieuc a été menée en 2016 et 2017. L'expérimentation s'étant révélée concluante, la Région propose d'élargir ce regroupement à un nombre plus important de membres. A cette fin, elle met à disposition des demandeurs une plateforme numérique permettant la saisie des dossiers de déclaration de travaux d'économie d'énergie (et le stockage des justificatifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention fixant les modalités du partenariat, entre la Région et la commune de Pleslin Trigavou, pour l'obtention groupée des Certificats d'Economies d'Énergie issus de travaux réalisés sur le patrimoine de la commune ou pour lesquels la commune a joué un rôle actif et incitatif auprès du bénéficiaire

14- Questions diverses

➤ **Demande de subvention exceptionnelle Société de chasse**

M. le Maire rappelle la délibération du 03 juillet 2020 attribuant une subvention de 90 euros à la Société de chasse Diane du Frémur et 90 euros à la Société de chasse de Trigavou. Suite à la dissolution de la Société de chasse de Trigavou et l'absorption de celle-ci par la Société de chasse Diane du Frémur, il convient de verser les 180 euros à celle-ci.

Concernant la campagne de lutte contre la prolifération des sangliers et ragondins, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 70 euros.

M. Jean Paul LEROY félicite les Présidents d'avoir fait le choix de réunir les deux sociétés de chasse de Pleslin et Trigavou dans une seule association.

➤ **Demande de subvention exceptionnelle Solidarité Liban**

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de verser une subvention de 100 € à l'association ACTED pour venir en aide aux sinistrés de la double explosion dans le port de Beyrouth au Liban.

➤ **Demande de subvention complémentaire FNACA**

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de verser une subvention de 15 € à l'association FNACA pour l'achat d'une médaille.

	Loic LEMOINE	Charlotte GESLAIN
Serge CHEVALIER	Sylvie VADIS	Yvon PRESSE

Flore HUGUERRE	Jean Paul LEROY	Jean-Claude ALLAIN
Annie DAROT	Philippe MARTINEAU	Jean-Yves LACROIX
Marie-France SALMON	Françoise GILBERT	Régis CHAMPAGNE
Viviane PICOUAYS	Eric HERVE	Laurent MOUSSET
Valérie MELLOUET-DOARE	Erwan MARIE	Estelle GUIBERT
Céline TAILLARD	Thaïs FOUCRIT	Bernard KODRIC
Françoise BICHON	Bénédicte RENAULT	Laurent FRANKOWSKI